

Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS/DSN fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.

Mobilité annuelle (%)

	Taux d'entrée	Taux de sortie	Turnover annuel régional	Turnover annuel national
	25,1	19,8	22,5	24,0
	27,1	20,9	24,0	25,2
	8,2	10,7	9,5	15,3
	29,1	26,3	27,7	28,2
	17,9	17,1	17,5	16,8
	30,4	28,5	29,5	30,7
	38,0	33,3	35,7	25,6
	24,5	17,0	20,7	22,3
	25,7	20,4	23,0	23,0
	26,2	20,4	23,3	24,1
	40,8	31,9	36,3	32,1
	19,5	14,8	17,2	17,8
	22,5	19,3	20,9	21,9
	33,6	23,7	28,7	27,0
Auvergne-Rhône-Alpes	26,1	21,0	23,6	—
Ompl	26,4	21,3	—	23,9

Source : Insee, DADS 2021.



Taux d'entrée = $\frac{\text{Nombre de salariés entrés dans l'année}}{\text{Effectif salarié en début d'année}}$

Taux de sortie = $\frac{\text{Nombre de salariés sortis dans l'année}}{\text{Effectif salarié en début d'année}}$

Turnover annuel = $\frac{\text{Taux d'entrée} + \text{Taux de sortie}}{2}$

Cet indicateur donne une évaluation du rythme de renouvellement des salariés.

TURNOVER CONTRASTE SELON LES BRANCHES

Le turnover régional est très élevé (23,6 %).

- La mobilité des salariés est plus marquée dans les entreprises d'architecture (24 %), les cabinets d'avocats (29,5 %), les offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires (35,7 %), les laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers (36,3 %) et les cliniques vétérinaires (28,7 %).
- Avec un turnover n'excédant pas 15 %, une certaine stabilité caractérise les effectifs des entreprises d'expertises en automobile (9,5 %).
- Les autres branches sont caractérisées par un turnover inférieur à la moyenne régionale mais qui reste élevé (supérieur à 15 %).